

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 12 juin 2014**

**Objet : AMO SDAN pilote – Activation et plan de financement de la tranche 2 du deuxième marché subséquent de l'accord-cadre d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**

L'an deux mille quatorze, le douze juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le trois juin, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Joël RATIER (suppléant de Mme Jeannot-Pagès)	Conseiller Régional du Limousin
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général Haute-Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Pierre COUTAUD (suppléant de Mr Da Cunha)	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Didier BARDET	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président Agglo Bassin de Brive
Mr Christian PRADAYROL	Conseiller Communautaire Agglo Bassin de Brive
Mr Christian HANUS	Conseiller municipal Ville de Limoges
Mme Nicole GLANDUS	Adjointe au Maire Ville de Limoges
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia)	Vice-Président de l'Agglo du Grand Guéret
Mr Michel JAULIN	Vice-Président de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Bernard BROUILLE (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

---

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Conformément à la délibération N°345 du 9 septembre 2013 et relative à la mise en œuvre du deuxième marché subséquent, il est proposé d'activer la commande de la deuxième tranche (tranche conditionnelle) pour un montant de 49 400 € HT soit 59 280 € TTC conformément au nouveau taux de TVA à 20%.

Pour rappel, ce marché comporte deux tranches et porte sur la mise en œuvre des schémas d'ingénierie pour l'ensemble du Limousin à l'exclusion des zones AMII (appel à manifestation d'intention d'investissement).

Ainsi, il a été fait le choix de procéder aux schémas d'ingénierie pour l'ensemble des territoires candidats, et pas uniquement ceux retenus.

La Tranche 2 porte sur les périmètres des EPCI et communes n'ayant pas répondu à l'appel à expression de besoins HD/THD organisé par Dorsal dans le cadre de la mise en œuvre du SDAN-Pilote et étant situés hors des zones conventionnées (zones AMII).

Pour rappel ces territoires sont listés ci-après :

EPCI et communes Tranche 2	Nb lignes
CC Auzances - Bellegarde en Marche	6116
CC d'Evaux les Bains et de Chambon sur Voueize	4200
CC de Bort les Ombres Lanobre et Beaulieu	2759
CC de la Petite Creuse	2178
CC de Marche Avenir	1450
CC de Vézère Monédières	4747
CC des Monts de Chalus	4535
CC des Monédières	905
CC des Portes du Causse	845
CC des trois A : A20 A89 et Avenir	1141
CC du Canton de Mercoeur	1338
CC du Doustre et du Plateau des Étangs	1322
CC du Haut Pays Marchois	2695
CC du Pays Creuse Thaurion Gartempe	6270
CC du Pays de l'Yssandonnais	4579
CC du Pays de Pompadour	2666
CC du Plateau de Gentioux	1610
CC Gartempe - Saint Pardoux	4091
CC Lubersac-Auvézère	2543
SOURSAC	566
COURTEIX	54
SAINT-ANGEL	471
SAINT-FREJOUX	179
AYEN	476
SEGONZAC	171
VOUTEZAC	845
CRESSAT	459
CHAMPSANGLARD	217
JOUILLAT	348
ANZEME	429
SERMUR	140
<b>Total lignes objet de la Tranche 2</b>	<b>60 345</b>

DORSAL n'étant pas assujéti à la TVA, le plan de financement proposé ci-dessous est calculé sur le montant TTC de la tranche 2:

NATURE DES RECETTES	MONTANT TTC	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	35 568.00 €	60 %
UNION EUROPEENNE	23 712.00 €	40 %
<i>TOTAL</i>	<i>59 280.00 €</i>	<i>100%</i>

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :**

- **d'activer la tranche 2 du deuxième marché subséquent,**
- **d'approuver le plan de financement ci-dessus et inscrire cette nouvelle dépense au budget,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions correspondantes.**



Fait à Limoges, le 12 juin 2014

Le Président de DORSAL,  
Alain LAGARDE